



Cette 3ème réunion de négociation était à nouveau dédiée aux "Chantiers". D'autres réunions suivront pour traiter les deux autres thèmes..

Propositions de la Direction lors de la "R3" (évolutions / R2 en orange - évolutions /R1 en bleu) :

- application d'une prime identique de **25%** (Opérations et SAS) pour les chantiers sur Toulouse
nota : Suppression des majorations d'équipe si travail en équipe pour les salariés Airbus Opérations.
- maintien de la prime de **25%** (Opérations et SAS) pour les chantiers hors Toulouse/agglomération Toulousaine et à l'étranger dès le 1er jour de mission (jours de voyage inclus)
- ces primes Chantiers seront calculées sur le salaire de base (prime d'ancienneté des Non Cadres incluse) => maintien des modalités actuelles de l'accord de 2022
- Points ECA : suppression de la notion de "sur site OU hors site Airbus" avec,
 - versement des points ECA dès le 1er jour de mission, jours de voyage inclus
 - versement des points ECA jusqu'au dernier jour de mission, jours de voyage inclus
- maintien du forfait Repas selon lieu de mission et barème spécifique (pas de Travel Policy pour les repas)
- maintien de la prime "Grand voyageur"
- augmentation de la prime Working Parties Manager de 250€ à 260€/mois (soit +4%)
- maintien des jours de récupération : prise de ces jours en priorité au retour de la mission. Cependant, après discussion avec le management, le salarié aura la possibilité de placer une partie de ces jours sur le CET
- création d'une prime forfaitaire complémentaire de 50€/mois attribuée aux mécaniciens des équipes Working Parties en compensation des horaires atypiques type "grande nuit" (Inter) ou pénibilité spécifique sur chantiers
- revalorisation de la valeur du point ECA à **0,8 €** (Nota : plus d'indexation sur l'AG de la valeur du point ECA qui est par ailleurs revue chaque année au niveau international par l'organisme ECA)
- revalorisation de la prime "Dimanche / J.férié hors 1er mai / Fermeture fin d'année" appliquée sur chantiers réalisés Hors Toulouse/agglomération Toulousaine qui passe de 160,51€/jour travaillé à 165€/jour travaillé (Nota : plus d'indexation sur l'AG du montant de cette prime)
- le manager continuera d'être attentif par le dialogue avec son équipe à la durée d'une mission sur un chantier pour limiter celle-ci, quand cela est possible et que les compétences nécessaires sont disponibles, afin d'améliorer l'équilibre vie perso / vie pro (aujourd'hui 3 mois maxi, reconductible une fois = exigence légale car au-delà impacts URSSAF - contrat de "détaché" ...).

Chantiers réalisés sur Toulouse		
	A l'horaire	Au forfait jour
Samedi	Heures excédentaires + 25%	1 jour de récupération + 25%
Dimanche	Heures excédentaires + Majo conv. 100% + IKV + 25%	1 jour de récupération + IKV + 25%
Férié hors 1er mai	Heures excédentaires + Majo conv. 50% + IKV + 25%	1 jour de récupération + IKV + 25%
Fermeture fin d'année	Application des règles internes	Application des règles internes



Chantiers réalisés Hors Toulouse/agglomération Toulousaine	
Tous (Opérations et SAS)	
Samedi	1 jour de récupération + 25%
Dimanche / Férié hors 1er mai / Fermeture fin d'année	1 jour de récupération + prime de 165 € / jour travaillé + 25%

Considérations FO

- **FO avait déjà été entendu** sur ses revendications suivantes avec :
 - une **augmentation significative** de la prime passant de 20% à **25%** pour les **chantiers sur Toulouse**
 - le **maintien de la prime d'ancienneté** des Non Cadres dans la base de calcul des primes chantiers (accord 2022)
 - davantage de **souplesse** dans la prise des **jours de récupération** en donnant la **possibilité** de **placer sur le CET** le reliquat de jours n'ayant pu être posés

- **FO a obtenu** en R3 **des avancées significatives** sur l'ensemble de **ses revendications** :
 - la création d'une **prime mensuelle** de **50€ attribuée aux compagnons**
 - les **points ECA continueront d'être versés** dès le 1er jour de mission, **jours de voyage inclus**
 - la prime de **25% à l'étranger** s'appliquera également dès le 1er jour de mission, **jours de voyage inclus**
 - la **prime WPM** est revalorisée (260€)
 - une **attention particulière** continuera d'être portée à la **durée d'une mission sur un chantier** afin de préserver un **équilibre vie perso / vie pro**. **FO** sera vigilant sur ce point.

FO note positivement les **évolutions significatives** présentées par la Direction lors de cette 3ème réunion de négociation. Concernant la non indexation sur l'AG des différentes primes, **FO saura comme à son habitude** solliciter la Direction le moment venu pour une revalorisation.

Pour **FO**, la **renégociation** de l'accord "Chantiers" actuel **signé il y a 2 ans** avait pour **ambition** de **simplifier** certaines mesures, d'en **harmoniser** d'autres entre Opérations et SAS et d'**obtenir des avancées supplémentaires** pour l'ensemble des salariés concernés, **en s'inspirant notamment de l'accord "HEAC" signé il y a tout juste 1 an par toutes les Organisations syndicales** qui étaient alors représentatives au niveau d'Airbus Commercial.

Pour **FO**, les **dernières propositions** de la Direction **répondent à l'ambition globale** qui était la nôtre.

C'est uniquement **dans le cadre d'un dialogue social conduit par FO** avec les autres **organisations syndicales représentatives présentes** autour de la table **que ces évolutions positives ont été obtenues** pour les salariés.

La Direction proposera donc un texte à relecture le 27 novembre, texte reprenant ses ultimes propositions, pour proposer ensuite un nouvel accord à la signature pour une **application en janvier 2025**.

